
Arrêtés de circulation

Circulation interdite

- **Côte des Chapeliers**, dans le sens Est-Ouest, jusqu'au 22 mars, de 7h30 à 17h – Déviation par la place de la Presle et le quai Sainte-Claire (travaux d'aménagement des trottoirs) ;
- **Du n°3 au n°7, rue Président Félix-Faure**, jusqu'au 23 mars – Déviation par la rue Palestro (travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées / assainissement) ;
- **Rue de l'Armillerie** (de la côte des Cordeliers à la rue de l'Ecosserie), jusqu'au 22 mars – Déviation par la côte des Cordeliers (réalisation d'une chape liquide) ;
- **Du n°7B au n°11, rue Emile-Gras**, jusqu'au 27 mars – Déviation par la rue Camille-Desmoulins (pose de borne en limite de propriété) ;
- **Rue Sainte-Marie**, du 20 au 21 mars, de 9h à 16h (livraison de mobilier) ;
- **Du n°34 au n°73, rue Parmentier**, le 25 mars – Déviation par la rue Hippolyte-Roux (intervention pour l'ouverture de 2 chambres Télécom) ;
- **Rue du Puy** (de la place Jules-Nadi à la rue Haute-Villeneuve), le 25 mars – Déviation par la côte des Cordeliers (travaux d'inspection et d'hydrocurage des réseaux d'eaux usées) ;
- **Avenue de la Déportation** (au niveau du rond-point n°2), du 25 au 29 mars – Déviation par l'avenue des Allobroges et la rue Claude-Bernard (dépose de totems) ;
- **Rue de l'Armillerie** (de la place Perrot-de-Verdun à la côte Jacquemart), du 1^{er} au 12 avril – Déviation par la côte des Cordeliers (pose de borne en limite de propriété).

Circulation alternée avec vitesse limitée à 30 km/h et stationnement neutralisé au droit du chantier

- **Rue Jeanne-Humbert**, jusqu'au 12 avril, par feux tricolores (travaux sur réseaux ou ouvrages électriques) ;
- **16, impasse Corona**, jusqu'au 3 mai (travaux de reprise en sous œuvre) ;
- **Rue Chossigny, place de la Presle et côte des Chapeliers**, le 21 mars, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (Nettoyage d'organes de coupure GRDF) ;
- **Rue François-Pouzin et rue Parmentier** (sous le passage du pont supérieur Evariste-Galois) **et rue Simone-Abbat** (au niveau du pont de la Savasse), le 25 mars (travaux d'inspection détaillée d'ouvrages) ;
- **Du 17 au 19 bis, rue Jeanne-d'Arc**, du 25 au 29 mars (remplacement de tabourets de branchement) ;
- **Rue Jean-Prévost** (du n°3 au boulevard Henri-Dunant) et **boulevard Henri-Dunant** (du n°6 au n°4), du 25 mars au 13 avril (réhabilitation du réseau d'eaux usées et création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales) ;

- **86, avenue Adolphe-Figuet**, le 26 mars (travaux sur réseaux ou ouvrages de fibre optique) ;
- **Rue de Delay** (de la rue Pasteur jusqu'au n°10), du 4 au 19 avril (travaux sur réseaux ou ouvrages électriques).

Chaussée rétrécie avec vitesse limitée à 20 km/h et stationnement neutralisé au droit du chantier

- **Place Jean-Jaurès** (de l'avenue Victor-Hugo à la rue du Puy), jusqu'au 24 avril (travaux sur les réseaux ou ouvrages électriques) ;
- **Rue Jules-Vernissat** (du n°8 à la rue Jeanne-Humbert) et **rue de Delay** (de la rue Jeanne-Humbert à l'avenue Jean-Moulin), jusqu'au 12 avril (travaux sur réseaux ou ouvrages électriques) ;
- **A l'intersection du boulevard de la Libération et de la rue Praneuf**, du 20 au 25 mars (reprise du trottoir en enrobé) ;
- **Place Jean-Jaurès** (entre le rond-point de l'Europe et l'avenue Victor-Hugo, au niveau du parking central), du 22 mars au 26 avril (dépose et repose de bordures).

Stationnement interdit

- **Place Jean-Jaurès** (sur le parking central, du rond-point de l'Europe à la rue du Puy), jusqu'au 31 décembre 2024 (travaux d'aménagements paysagers + mise en place de fourreaux et réalisation de massifs béton) ;
- **Quai Sainte-Claire** (sur l'espace engazonné et en face de la rue du Lieutenant-Cadillac), du 25 mars au 23 avril (stockage de matériel et de fournitures).

Autorisation exceptionnelle de circulation, le 28 mars

Un camion semi-remorque d'un poids total autorisé en charge de 44 tonnes est autorisé à circuler à titre exceptionnelle, le 28 mars prochain, avenue Geneviève-Anthonioz-de-Gaulle, rond-point Yitzhak-Rabin, rues de la Paillère, Louis-Petit, Hugues-de-Lionne et Calixte-Lafosse, jusqu'aux établissement Dumoulin (livraison d'un important volume de matériel). Le trajet retour s'effectue en sens inverse par le même itinéraire. De fait le stationnement sera interdit ce même jour, de 8h à 18h, sur 4 places, 3, rue Calixte-Lafosse.

Challenge Rouffia, le 31 mars

Afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation, la circulation sera interdite, le 31 mars :

- **Rue Louis-Joseph-Gay-Lussac** (du chemin rural n°27 à la route de Châtillon-Saint-Jean) - Déviation par le boulevard Etienne-Jean-Lapassat ;
- **Rue Nicolas-Appert** (de la rue Louis-Joseph-Gay-Lussac à la rue Ferdinand-Carré) - Déviation par la rue Ferdinand-Carré.

Travaux rue de Coalville

Afin de permettre divers travaux, préalable au réaménagement de la rue de Coalville, diverses dispositions doivent être prises en termes de stationnement et de circulation, soit :

- **Stationnement interdit**
 - à hauteur du n°13 (installation d'une base de vie), avec **circulation alternée** et vitesse limitée à 30 km/h, jusqu'au 3 mai.
- **Circulation et stationnement interdits**
 - De la rue du Docteur Barlatier au n°8 de la rue de Coalville, du 25 au 29 mars - Déviation par la rue du Docteur Barlatier (travaux sur les réseaux d'eaux usées / assainissement).
- **Circulation interdite**
 - De la rue Hippolyte-Roux à l'avenue Emile-Zola, du 2 avril au 28 juin - Déviation, valable dans les deux sens, par l'avenue Emile-Zola et la rue de Varèse (Effacement et enfouissement des réseaux Enedis et Télécom).